



Panne de voiture 48h apres vente

Par **fanouguns**, le **05/07/2015** à **19:04**

bonjour je viens d acheter un véhicule depuis 48 h a un particulier mais une entreprise de transport de personne suite a sa 48 h après la vente le véhicule a eu un manque de puissance et un voyant moteur s es allumer et a mis le véhicule en mode protection que dois je faire si les frais son très important ayant acheter se véhicule pour ma petite famille pour partir tranquille je ne sais pas quoi faire car j ai pris un crédit et suis déjà limite merci de me répondre assez rapidement si il y a quelque chose a faire merci

Par **janus2fr**, le **06/07/2015** à **08:23**

Bonjour,

Deux possibilités.

- Il s'agit d'une panne soudaine qui vient de se produire, c'est tout à fait possible, et vous n'avez aucun recours.
- La panne existait déjà au moment de la vente et vous ne pouviez pas le voir malgré examen et essai attentif du véhicule, il s'agit alors d'un vice caché. Dans ce cas, vous avez un recours envers votre vendeur, à l'amiable tout d'abord (participation aux réparations, baisse du prix de vente, annulation de la vente) et sinon devant le juge (procédure qui peut être longue). Mais attention, vous devez prouver le vice caché, c'est à dire faire expertiser le véhicule pour démontrer que la panne existait bien déjà au moment de la vente.